

# Cinémathèque de Bretagne

## Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 septembre 2021 Le Vauban - Brest

**Ouverture de l'Assemblée générale à 10 h** et accueil des participants par Michel Guilloux, Président de la Cinémathèque.

### ORDRE DU JOUR DE L'AG :

- 1 Présentation du rapport moral du Président
- 2 Présentation du rapport d'activité 2020
- 3 Présentation du rapport financier 2020 et du rapport du Commissaire aux Comptes
- 4 Présentation du budget et perspectives 2021/2022
- 5 Présentation du Règlement intérieur de la Cinémathèque
- 6 Validation de la liste des membres du Conseil scientifique et d'éthique
- 7 Election de membres du Conseil d'administration
- 8 Questions d'actualités et questions diverses

Le Président constate que 11 personnes sont présentes, détenant 5 pouvoirs et décide avec l'accord des administrateurs que l'Assemblée peut délibérer.

**1 - Rapport moral** du Président  
(voir document joint).

→ ***Le rapport moral est adopté à l'unanimité.***

**2 - Rapport d'activité 2020** présenté par Amélie Grosjean, cheffe de projet  
(voir document joint).

*Question d'Adeline Le Dantec* sur la vente d'images : 85% des ventes concernent les expositions et les productions télé, que représentent les 15% restants ? Des exploitations pédagogiques, des étudiants qui utilisent des images dans leurs mémoires de fin d'études, des clips, des éditions papier, etc.

*Question de Gilles Willems* : Quid du traitement des archives papier ? Le travail est entamé grâce à l'arrivée de Véronique Langlois, documentaliste et à une mission de stage confiée à Meven Jouble qui a classé et trié le fonds Sésona (plus de 600 éléments).

**3 - Rapport financier** présenté par Cécile Boudineau, comptable  
(voir document joint)

*Question* : Concernant l'allègement des charges, est-ce définitif ou un simple report ? Il s'agit de mesures d'aide définitives de l'URSSAF mises en œuvre par le gouvernement pour soutenir le secteur culturel.

*Question* : Qu'y a-t-il derrière le mot « stock » ? Il s'agit du stock de dvd.

*Michel Guilloux* : Le solde de trésorerie au 31/12/20 s'explique par le fait qu'une partie de la subvention qui devait être versée par la région en janvier a été versée en décembre sous la forme d'une avance. La trésorerie est ainsi positive et permet de sécuriser le fonctionnement de l'association. Le résultat, exceptionnel en 2020 par rapport aux difficultés connues par le passé, sera sans doute positif en 2021 mais l'équilibre financier reste fragile et nécessitera d'être consolidé les trois prochaines années. Il convient de rester prudent même si nos partenaires publics sont rassurés par le bilan de l'association et savent qu'elle est en mesure de poursuivre son développement dans les prochaines années.

**Rapport du Commissaire aux Comptes** présenté par Monsieur Huitric  
(voir document joint)

*Monsieur Huitric* déclare que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de l'exercice, de la situation financière de l'association et de son patrimoine.

Il est satisfait de la situation de la CdB qu'il considère comme bonne.

Il tient à mentionner la convention de prestation de Michel Guilloux pour une mission de conseil en 2020.

*Michel Guilloux* : La convention établie pour l'accompagnement de la CDB pendant la période de transition entre le départ de l'ancienne directrice, l'arrivée d'une directrice intérimaire, puis celle de la nouvelle directrice s'est terminée le 31 janvier 2021. Elle a permis un tuilage appréciable avec Adeline Le Dantec et Gaïd Pitrou.

**4 - Présentation du budget prévisionnel 2021** par Gaïd Pitrou directrice  
(voir document joint).

→ ***Le rapport financier 2020, l'affectation du résultat 2020, soit 110 293 € au titre du report à nouveau sur l'exercice 2021, et le budget prévisionnel 2021 sont adoptés à l'unanimité.***

**4.1 - Perspectives 2021 et 2022 par Gaïd Pitrou, directrice**

**Perspectives 2021**

Gaïd Pitrou est arrivée au sein d'une équipe dynamique, accompagnée par un bureau investi, ce qui a permis un précieux tuilage avec Michel Guilloux et Adeline Le Dantec.

- Un des enjeux est de *conserver le lien avec les publics*. Les horizons étaient incertains, allions-nous pouvoir retrouver les lieux de culture ? L'année fut rythmée par cette alternance d'arrêt et de relance. L'équipe a dû être dans une logique d'adaptation permanente et d'inventer de nouvelles formes de médiation notamment avec un programme de projections en ligne. La situation sanitaire a conduit à de nombreux arbitrages pour décider les actions à reporter, transformer ou à annuler. Ainsi, en concertation avec les Archives départementales de Loire Atlantique et le musée du vignoble nantais, il a été décidé de reporter la résidence documentaire en Loire Atlantique qui devait avoir lieu en 2021. Une résidence documentaire nécessite un réel travail de terrain et de partenariat en amont. La décision de reporter cette résidence a été prise pour avoir la latitude de mener ce travail de terrain préparatoire pour construire des partenariats solides.
- L'équipe a engagé une réflexion pour *construire une programmation annualisée et harmonisée* entre Brest, Nantes et Rennes. Un travail de coordination a été mis en place avec un objectif de complémentarité entre les sites.
- Le site internet a joué un rôle essentiel durant cette période. La documentation des films allait de pair avec l'augmentation du nombre de films proposés. L'année 2021 a permis *la mise en ligne de la version bretonne du site*. Tout ce travail de fond a été facilité par la mise en suspens de certaines activités.
- Il a fallu maintenir un rythme soutenu pour répondre aux demandes des professionnels qui ont continué à travailler. *La CdB a été visible comme ressource essentielle*.
- L'année 2021 correspond également à la finalisation du dossier FEDER et à *l'arrivée du scanner* en mai. Cet outil a conduit à repenser la chaîne de traitement des films et l'organisation du travail.
- Le travail mené avec le réseau Diazinteregio autour de la base de données s'est poursuivi avec le groupe de travail sur la nouvelle interface homme-machine (IHM). Cette interface a vocation à être plus opérationnelle et plus efficace, d'accompagner l'harmonisation des pratiques et la valorisation des collections des 17 cinémathèques partenaires du projet. La finalisation de l'IHM est prévue début 2022.

- Malgré les confinements successifs, les couvre-feu, la collecte s'est poursuivie avec des propositions de dépôt au siège et aux antennes.

Avec le retour à la normale de l'activité et la réouverture des lieux de culture toute l'équipe est mobilisée pour la reprise des missions : Journées européennes du patrimoine, programmation des projections, participation au festival de Dresden, construction de partenariats pour la résidence documentaire, finalisation de la programmation 2022 (= *Questionner l'altérité, le regard sur le proche/le lointain* : les femmes, la fin de la colonisation et l'indépendance de l'Algérie, Plozevet), finalisation d'un ciné-concert avec des images sous-marines, la participation de la CdB à des rencontres professionnelles avec l'animation de deux workshops aux rencontres de Films en Bretagne et la présence d'une partie de l'équipe aux Inédits.

Un autre enjeu important en cette fin d'année 2021 est de *finaliser l'accord d'entreprise* et préparer la mise en application de l'avenant 182. Cela nécessite un travail important de structuration et un calendrier social soutenu jusqu'en décembre 2021. L'objectif est de finaliser cette structuration administrative et RH en 2021 pour s'engager sereinement dans l'élaboration du projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE).

**2022** Élaboration du PSCE pour une mise en route en 2023 qui permettra d'établir des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec nos partenaires financiers.

Les principaux enjeux du PSCE :

- Élaborer une feuille de route pour identifier les actions et la montée en puissance sur 5 ans ;
- Réaffirmer les missions de service aux publics et d'intérêt général ;
- Identifier les besoins pour trouver de nouveaux locaux afin de faire vivre pleinement ces missions.

En parallèle de la construction collective du PSCE, il s'agira d'*affirmer les missions de la CdB* soit :

- *Se projeter comme un centre de conservation régional* : l'achat du scanner donne une légitimité, développe les compétences de conservation des films, nous permet de poursuivre la réflexion sur la conservation des films professionnels avec notamment le souhait de lancer un audit sur la conservation régionale afin d'étendre le périmètre du dépôt régional.

- *Poursuivre le programme de numérisation des films* :

- *Pérenniser le poste de documentaliste.*
- *Approfondir le réseau avec l'enseignements supérieur.*
- Développer des outils de médiation pour les plus jeunes : un travail sur l'Algérie avec trois enseignants est engagé pour la construction d'un dossier pédagogique.
- Poursuivre le maillage territorial grâce aux partenariats et aux actions hors les murs : construction de partenariats avec le champ social, éducatif et culturel. Renforcement de la complémentarité des trois sites. Questionner le présent, l'avenir, nos pratiques par rapport à l'histoire mais être aussi source de projets.

Le Président donne la parole à **Lucie Jullien, déléguée du Comité social et économique** (voir document joint).

**5 – Règlement intérieur de la Cinémathèque de Bretagne** présenté par Michel Guilloux (voir document joint).

Ce travail a été piloté depuis 2019 par Marc Senant au sein du CA. Il permet une définition des rôles, des responsabilités et des devoirs de chacun.

Le règlement intérieur a vocation à poser les règles de vie entre salariés, avec les membres du CA et de préciser les usages .

Il est à transmettre à tout nouveau·elle salarié·e ou administrateur·rice.

Un règlement intérieur n'est pas obligatoire pour les structures de moins de 50 salarié·es, mais répond à deux objectifs :

- le fonctionnement associatif (il complète les statuts), pour lequel il est plus souple et modifiable facilement.

- le droit du travail. Il permet de respecter les obligations légales, telles l'hygiène, l'égalité femmes-hommes, la protection, la neutralité. Il est adopté par le CA simplement après avis du CSE. Il a fait l'objet d'échanges et de travail commun.

Présentation du sommaire du règlement intérieur.

Il s'agit d'un document global qui permet d'avoir beaucoup d'informations, et qui est susceptible d'évoluer.

Remerciements à Marc Senant pour ce travail.

*Catherine Sparta* : Pourquoi mettre dans un même texte une partie soumise au vote de l'AG et l'autre non ? Une qui s'impose aux statuts et une non ? Ne peut-il pas être remis en question juridiquement en cas de conflit ?

*Michel Guilloux* : Le but est de ne pas alourdir les statuts et qu'il n'y ait aucune contradiction entre les deux. Mais nous aurions pu rédiger deux règlements intérieurs, un pour l'association et un pour les salariés. Il reste facile de le séparer en deux si besoin, cela ne posera pas de problème.

*Gaïd Pitrou* : Il y aura aussi des questions à se poser sur la concordance entre la partie droit du travail du règlement intérieur et le futur accord d'entreprise.

→ **Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.**

**6 - Validation de la liste des membres du Conseil scientifique et d'éthique**  
(voir document joint).

→ **La liste des membres du Conseil scientifique et d'éthique est votée à l'unanimité**

**7 - Elections pour le renouvellement des membres du CA**

Chaque année le Conseil d'administration est renouvelé par tiers, soit deux dans le collège « déposants actifs » et un dans les collèges « adhérents » et « structures culturelles et patrimoniales ».

Dans le collège *déposant actifs* : Jean-Claude Vallet ne se représente pas et Gilles Willems se représente ;

Dans le collège *adhérents* : Dimayale Vita se représente ;

Dans le collège *structures culturelles et patrimoniales* : Patrice Vennegueus se représente et Catherine Sparta, (Ecomusée des Monts d'Arrée) se présente.

Vote par collège

Collège déposants actifs : 7 votants – 2 pouvoirs - 9 votes exprimés : Gilles Willems 9 voix

Collège adhérents : 2 votants – 2 pouvoirs – 4 votes exprimés : Dimayale Vita 4 voix

Collège structures culturelles et patrimoniales : 2 votants – 1 pouvoir - 3 votes exprimés : Patrice Vennegueus 3 voix – Catherine Sparta 3 voix

→ ***Gilles Willems, Dimayale Vita, Patrice Vennegueus et Catherine Sparta sont élus membres du CA***

L'Assemblée Générale se termine à 12h30.

Le Président  
Michel Guilloux

Le Secrétaire  
Gilles Willems